



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0539 du 24/02/2016

Arrêté du 8 février 2016

**ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe

Date d'application : 29/03/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ portant réintégration et affectation d'une
Inspectrice divisionnaire des finances
publiques hors classe

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Sur la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : Mme Catherine BURDIN, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, est réintégrée dans son corps d'origine et affectée dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	En service détaché – Etablissement public Expertise France
Affectation - Nouvelle situation	DRFiP PARIS - en surnombre des effectifs sur un emploi administratif en résidence à Paris
Date d'effet	29 mars 2016

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressée et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 8 FÉVRIER 2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU
RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756